

Gabrièle Lavallée

Candidate au DESS en gestion de l'environnement /

Université de Sherbrooke

24 avril 2023, à Sherbrooke,

Voici deux recommandations adressées à la Consultation sur la feuille de route montréalaise en économie circulaire, Service du greffe, Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation.

- 1. Promouvoir et faciliter la création et le soutien de centres de réemploi et d'initiatives existantes de don d'objets**
- 2. Nationaliser / rendre public les centre de tri**

La première recommandation concerne le point D : Stratégies circulaires

Proposition : Promouvoir et faciliter la création et le soutien de centres de réemploi et d'initiatives existantes de don d'objets

La création et le soutien de centres de réemploi et d'initiatives de don d'objets représentent une opportunité importante pour la Ville de Montréal de favoriser la transition vers une économie circulaire et de réduire l'impact environnemental de la consommation et de la production de biens. En mettant en place des espaces dédiés où les citoyens peuvent déposer des objets dont ils n'ont plus besoin et récupérer d'autres objets utiles, la Ville contribue à prolonger la durée de vie des biens, à réduire la consommation de ressources vierges et à diminuer la quantité de déchets produits. Un aspect essentiel de cette proposition est la sensibilisation des citoyens à l'importance du réemploi et de la réutilisation des objets. Les centres de réemploi et les initiatives de don d'objets offrent des occasions concrètes pour les citoyens de s'impliquer dans l'économie circulaire et de comprendre les enjeux environnementaux liés à la consommation et à la gestion des déchets. En éduquant les citoyens sur les avantages du réemploi et de la réutilisation, la Ville peut encourager des comportements plus durables et responsables, ce qui contribue à la réalisation des objectifs environnementaux de la municipalité.

Les centres de réemploi et les initiatives de don d'objets favorisent également la coopération et la collaboration entre différents acteurs, tels que les organismes à but non lucratif, les entreprises privées et les institutions publiques. En soutenant ces initiatives, la Ville de Montréal peut stimuler la création de partenariats innovants et la mise en place de modèles d'affaires circulaires qui génèrent des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Par exemple, les entreprises locales pourraient être encouragées à participer à ces initiatives en offrant des réductions ou des avantages aux citoyens qui réutilisent ou donnent des objets. Pour assurer le succès de ces centres de réemploi et des initiatives de don d'objets, il est crucial de les rendre accessibles et pratiques pour les citoyens. La Ville de Montréal pourrait envisager de mettre en place des centres de réemploi dans des lieux stratégiques, tels que les centres commerciaux, les bibliothèques ou les stations de métro, afin de faciliter la participation des citoyens. De plus, la Ville pourrait promouvoir ces initiatives à travers des campagnes de communication et de sensibilisation, en utilisant les

médias sociaux, les sites web municipaux et les événements locaux pour informer les citoyens des avantages du réemploi et de la réutilisation.

Il est également important de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact de ces centres de réemploi et des initiatives de don d'objets sur la réduction des déchets et la promotion de l'économie circulaire. La Ville de Montréal pourrait collecter des données sur la quantité d'objets réutilisés ou donnés, les économies de ressources réalisées et les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce à ces initiatives. Ces informations permettraient d'ajuster et d'améliorer continuellement les programmes en fonction des résultats obtenus et de partager les meilleures pratiques avec d'autres villes ou municipalités intéressées par la mise en œuvre d'initiatives similaires. Pour garantir la pérennité et l'efficacité des centres de réemploi et des initiatives de don d'objets, la Ville de Montréal pourrait également s'inspirer des bonnes pratiques et des leçons apprises d'autres villes et pays ayant mis en place des initiatives réussies. En tirant parti de ces expériences, Montréal peut adapter et améliorer ses propres initiatives pour maximiser leur impact et leur efficacité.

Enfin, il est important de reconnaître que les centres de réemploi et les initiatives de don d'objets ne sont qu'un élément d'une stratégie plus large visant à promouvoir l'économie circulaire et à réduire l'empreinte environnementale de la Ville de Montréal. Pour maximiser l'impact de ces initiatives, la Ville doit également s'attaquer à d'autres aspects de l'économie circulaire, tels que l'écoconception, l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et les symbioses industrielles. En adoptant une approche intégrée et en travaillant en collaboration avec les citoyens, les entreprises et les autres acteurs concernés, la Ville de Montréal peut progresser vers une économie plus durable et résiliente.

En somme, la création et le soutien de centres de réemploi et d'initiatives de don d'objets constituent une étape importante pour la Ville de Montréal dans sa transition vers une économie circulaire. En mettant en œuvre ces initiatives, la Ville peut encourager la participation citoyenne, renforcer la sensibilisation aux enjeux environnementaux, promouvoir la collaboration entre les acteurs publics, privés et associatifs, et contribuer à la réalisation de ses objectifs environnementaux. Pour assurer le succès de ces initiatives, il est essentiel de les rendre accessibles et pratiques pour les citoyens, de les intégrer dans

une stratégie globale de promotion de l'économie circulaire et de tirer parti des expériences réussies d'autres villes et pays.

La deuxième recommandation concerne le point E : Leviers municipaux

Recommandation : Nationaliser / rendre public les centres de tri

La proposition de nationalisation des centres de tri à Montréal présente plusieurs avantages potentiels. Tout d'abord, en étant sous le contrôle de la Ville, les centres de tri pourraient bénéficier d'une gestion plus cohérente et unifiée, ce qui permettrait de mieux coordonner les efforts de tri et de recyclage. En outre, la nationalisation pourrait faciliter l'adoption de normes plus élevées en matière de tri et de recyclage, en s'assurant que les matières récupérées soient traitées de manière appropriée et réintroduites dans l'économie circulaire.

De plus, la nationalisation des centres de tri pourrait également favoriser une plus grande transparence dans la gestion des matières résiduelles. En tant qu'entités publiques, les centres de tri seraient soumis à des exigences de responsabilité et de rapport qui permettraient aux citoyens et aux autres parties prenantes de suivre les progrès réalisés en matière de recyclage et de détournement des déchets. Cela contribuerait à renforcer la confiance du public dans le système de gestion des déchets et encouragerait une plus grande participation à des initiatives de recyclage et de réduction des déchets.

Cependant, la nationalisation des centres de tri présente également des défis importants à considérer. Par exemple, le processus de nationalisation peut être coûteux et complexe, nécessitant des négociations avec les propriétaires et les exploitants actuels des centres de tri, ainsi que des investissements en infrastructure et en personnel. De plus, la transition vers un modèle de gestion publique pourrait également soulever des questions sur l'efficacité et la compétitivité du système, étant donné que les organismes publics peuvent être perçus comme moins réactifs et innovants que leurs homologues du secteur privé.

Afin de relever ces défis, la Ville de Montréal pourrait étudier les expériences d'autres villes ou régions ayant mis en place des modèles de gestion publique des centres de tri. Ces études de cas pourraient fournir des informations précieuses sur les meilleures pratiques et les facteurs clés de succès pour la nationalisation réussie des centres de tri. De plus, la Ville pourrait envisager de mettre en place des partenariats public-privé ou des mécanismes de

collaboration avec des entreprises du secteur privé pour garantir l'efficacité et l'innovation dans la gestion des centres de tri.

En somme, la nationalisation des centres de tri à Montréal présente des avantages potentiels en termes de contrôle, de transparence et de coordination dans la gestion des matières résiduelles. Toutefois, il est important de prendre en compte les défis et les questions soulevées par cette proposition et de s'appuyer sur les expériences d'autres villes ou régions pour identifier les meilleures pratiques et les facteurs clés de succès. En adoptant une approche équilibrée et en s'efforçant de tirer parti des avantages de la gestion publique tout en minimisant les risques, la Ville de Montréal pourrait progresser vers une gestion plus durable et efficace de ses matières résiduelles.